

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-948/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-948/SG/CD du 3 juillet 1971).

n° 71-948/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 189/7° L du 19 juin 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas fixant les conditions à remplir par les réservoirs souterrains dans lesquels sont emmagasinés les liquides inflammables.